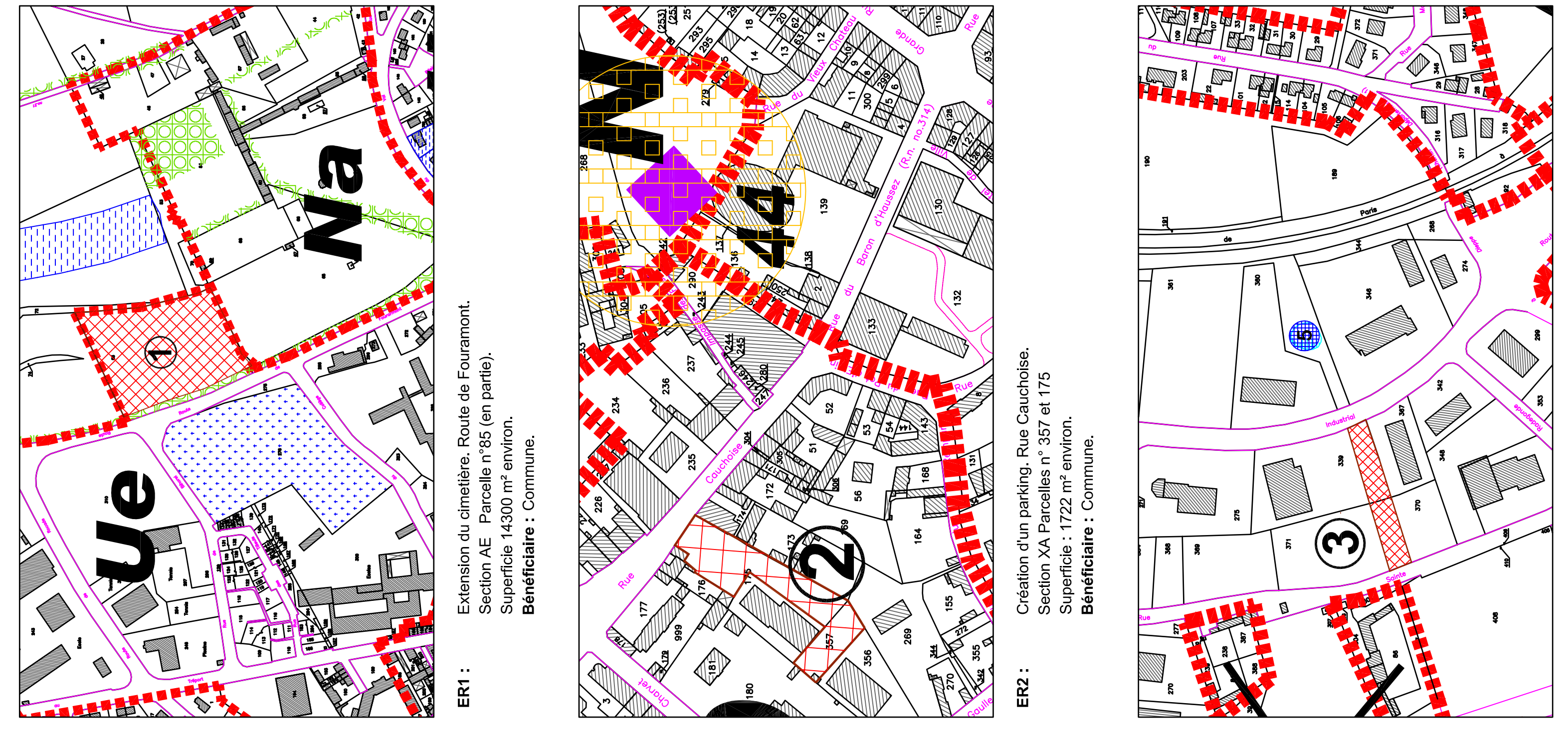


EMPLACEMENTS RESERVES



LEGENDE

- Limites de zones et secteurs
- Secteurs concernés par les prescriptions complémentaires au règlement écrit reportées au règlement graphique**
- Les risques naturels et technologiques (au titre de l'article R.123.11.b du code de l'urbanisme)
- Site BASOL
- Aléas géologiques
- inondation, zone venimeuse
- environnement
- Zones inondées de la Bithune
- Zones d'aleas faibles
- Zones d'aleas moyens
- Zones d'aleas forts
- Axes de réajustement
- Zones d'expansion des ruisselements
- Les espaces boisés classés (au titre de l'article R.123.11 du code de l'urbanisme)
- Espaces boisés classés
- Les emplacements réservés (au titre de l'article R.123.11 du code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés
- Eléments du patrimoine à protéger (au titre de l'article R.123.11 du Code de l'Urbanisme)
- Mares à conserver et protéger
- Bâtiments agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial (au titre de l'article R.123-12.2° du code de l'urbanisme)
- Bâtiments agricoles remarquables
- Bâtiments et éléments du paysage à protéger (au titre de l'article R.123-11/h du code de l'urbanisme)
- Bâtiments et espaces remarquables

NEUFCHATEL EN BRAY

Plan de découpage en zones - PARTIE CENTRALE

canton de
NEUFCHATEL

PLU LOCAL D'URBANISME

Date : 2021

échelle : 1/20000

Date d'approbation : 3 juillet 2009

Approuvé par : Mairie de Neufchâtel-en-Bray

Approuvé le : 3 juillet 2009

Date de l'acte : 3 juillet 2009

Approuvé par : Mairie de Neufchâtel-en-Bray

Approuvé le : 3 juillet 2009

Date de l'acte : 3 juillet 2009